

**Le Président de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°04/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 12 janvier 2018 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, notamment en matière tarifaire ;
- Vu la délégation de signature du Président à Mme Valérie ROGE, Directrice des relations institutionnelles et de la coordination, en date du 06 mars 2018 ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Les tarifs ci-dessous sont fixés selon les modalités suivantes :

Tarif de participation à des événements organisés ou co-organisés par Sorbonne Université

Nom de l'événement ou de l'activité	Ponctuel ou régulier	Date de début	Date de fin	Lieu	Public	Tarif (préciser HT, TTC ou hors champ TVA)	Prestations incluses
Jetsan 2018  Journées d'Etude en TéléSANTé	Ponctuel à Sorbonne Université – tous les 2 ans en France	23 mai 2019	25 mai 2019	Centre de conférence – Sorbonne Université	Chercheurs – doctorants – Industriels	- Inscription chercheur : 150 € - Inscription étudiant et post-doc : 0 € - Inscription industriel : 500 €  - Prix de la meilleure communication orale : 400 € - Prix de la meilleure communication poster : 400 €	Conférence + 2 pauses café 1 déjeuner 1 repas de gala

**Article 2 :**

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera diffusée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 06 novembre 2018

La Directrice des relations institutionnelles et de la coordination

Valérie ROGE



**Sorbonne Université**  
la Directrice des Relations  
Institutionnelles et de la  
Coordination  
Valérie ROGE